

Le Pionnier de l'Assomption.

JOURNAL OFFICIEL DE LA PAROISSE, ASSOMPTION.

Vol. XX.

NAPOLÉONVILLE, Lne., SAMEDI, 8 DECEMBRE 1877.

No. 26.

Le Pionnier.

PARAIT TOUS LES SAMEDIS.

CHARLES DUPATY, Editeur.

CONDITIONS DE D'ABONNEMENT:

Un an \$3 00

Six mois 1 50

Un numéro 10

PAYABLE D'AVANCE.

PRIX DES ANNONCES:

Un carré de dix lignes, 1re insertion \$1 50

Chaque insertion suivante 75 cents.

Cartes de Profession, par an \$12 50

Annouces de Candidature 12 50

Tout avis judiciaire devra être payé le dernier jour de la publication ou le jour de la vente.

Pour lettres, journaux, échanges, &c. adressez au "PIONNIER," Napoléonville, La.

Les abonnés du Pionnier, qui ne recevraient pas régulièrement leurs numéros, nous rendront un grand service en nous signalant sans délai toute irrégularité.

M. L. Fisher, éditeur de l'Indicateur, est le seul agent du Pionnier de l'Assomption à la Nouvelle-Orléans. Il est chargé de solliciter des abonnements et des annonces et d'en percevoir le prix. Son adresse est au No. 98 rue de Chartres.

Le temps, au commencement de la semaine, a été excessivement mauvais pour la rouaison; la température était douce et il pleuvait. Depuis mercredi, il s'est mis au beau, il fait un froid sec et le soleil brille. Les planteurs se dépêchent de couper et de rouler en même temps. Les bras font défaut presque partout. Le rendement de la canne est généralement bon et si le temps se maintient tel qu'il est on n'aurait pas trop à se plaindre. Mais s'il se radoucit la canne nigrira et tout ce qui restera sera perdu.

Le Bayou a continué à monter. Les steamboats y naviguent maintenant à l'aise. Le St. Mary, capitaine Jos. Dufferes, et l'Assomption, capitaine Pierre Charlet, en sortent chargés à couler bas. Nous les félicitons de ce patronage auquel ils sont bien dignes du reste.

Le Jury de Police, à sa session de jeudi dernier, a affecté une somme de deux cents piastres à réparation du chemin public dans le village de Napoléonville. Ce n'est pas de l'argent inutilement employé.

La paroisse vient de perdre un autre de ses citoyens des plus estimés et des plus populaires. M. Antoine J. Dufferes est mort jeudi dernier à l'âge de 53 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Alfred Sullivan, (c) condamné au dernier terme de la cour de District à deux ans de travaux forcés, pour avoir infligé des blessures graves avec un rasoir à un homme de sa race, est parti hier pour le pénitencier de Baton Rouge sous la garde du député-shérif Octave Simoneaux.

Le Magasin du Ferry de Napoléonville vient de recevoir une foule de friandises, qu'il recommande aux gourmets à la ronde. Nous recommandons, entr'autres articles qu'il vient de débiter, le gruyère, roi des fromages, le succulent Leimbourg, les petits pois et les champignons français fraîchement importés. Les prix de ce magasin sont excessivement raisonnables.

La Réforme de M. Hayes.

La belle et utile chose que ce grand mot de réforme, pour qui connaît la manière de s'en servir; et à quelles hautes positions on peut parvenir, quand on sait l'exploiter habilement!

Il signifie tant de belles et bonnes choses: bien être pour ceux qui sont dans la misère, richesse pour ceux qui jouissent d'une certaine aisance, économie administrative pour les malheureux accablés d'impôts, honnêteté pour les victimes d'un régime oppresseur. Quiconque le prend pour devise et l'inscrit sur sa cocarde est bien sûr de réussir.

Parmi les personnages politiques qui ont joué sur ce grand mot et ont gagné, on peut citer en première ligne M. Hayes. Avait-il bien le droit d'entrer à la Maison Blanche? évidemment non. Nous pourrions même dire que sa prise de possession de la présidence était une belle et bonne usurpation, si la politesse ne nous empêchait pas d'employer ce terme un peu crû. Enfin, il y est; ne chicanons pas sur un fait accompli.

Mais, par quels moyens y est-il arrivé? par deux surtout: le premier, la réforme promise; le second, le compromis qui devait aboutir à la libération du Sud.

La seconde partie de sa tâche, M. Hayes l'a accomplie d'une façon irréprochable. Quant à la première, la réforme, nous sommes encore à l'attendre. Nous avons bien lu une lettre qui promettait beaucoup. On eût vraiment dit, à sa lecture, que c'en était fait des politiciens et des exploités de places publiques. Hélas! on s'en est tenu à la lettre, et les choses se sont passées comme jadis: réforme en paroles, continuation des abus en fait.

Nous n'avons pas besoin d'aller bien loin pour chercher des exemples. Et que nous fait, après tout, ce qui se passe ou ne se passe pas au Nord ou à l'Ouest? N'est-ce pas la Louisiane qui nous intéresse le plus? et ne devons-nous pas juger ce que M. Hayes appelle la réforme par les choix qu'il fait parmi nous et pour nous?

Or, qui voyons-nous arriver aux emplois fédéraux, en vertu des nominations de M. Hayes? C'est, par exemple, le colonel Jack Wharton comme marshall; c'est M. McMillen comme agent des pensions; c'est M. George Sheridan comme collecteur du revenu interne; c'est M. Effingham Lawrence comme collecteur de la douane. Ce dernier choix est d'autant plus à remarquer qu'il y avait déjà un collecteur de la douane nommé, M. King, que nous n'avons pas à défendre assurément, mais qui, enfin, était en place, et qui en a été rejeté sans raison sérieuse apparente. Il a donc fallu faire jouer bien des ficelles pour lui substituer M. Effingham Lawrence, avant la confirmation du candidat par le Sénat.

Or, qu'est-ce que représentent ces messieurs? une coterie, une clique. Et laquelle, un Dieu! la coterie, la clique Warmoth! Voyez-vous l'illustre Warmoth, qui a ruiné l'Etat, qui, à lui seul, a fait plus de mal à la Louisiane que tous les autres *carpet-baggers* ensemble, dont l'administration n'a été qu'une suite de scandales

honteux; voyez-vous Warmoth disposer des plus belles places de la Louisiane, et fourrer ses amis partout où il y a de l'influence à exercer et de l'argent à manipuler? Warmoth faisant manœuvrer une fois de plus toutes les ficelles politiques et électorales en Louisiane, voilà de quoi effrayer les honnêtes gens et faire trembler les contribuables. Quoi! nous nous serions livrés à tant d'efforts, nous nous serions battus pour nous délivrer de la tourbe des intrigants qui nous ont perdus, et tout cela pour rien! et nous n'aurions, en définitive, donné qu'un coup d'épée dans l'eau! et nous serions menacés de voir revenir sur l'eau ce personnage qui a été si funeste à notre Etat!

Que M. Warmoth ait une grande ambition, qu'il tende, une fois de plus, à saisir les rênes du gouvernement de la Louisiane, cela ne fait de doute pour personne, et c'est là bien évidemment que tendent toutes ses ruses, toutes ses intrigues.

Nous savons bien sur quoi prétend s'appuyer ce roi des *carpet-baggers*: sur l'ancienne clique de républicains qui se hateront de lui donner un fort coup d'épaule à condition qu'il leur donne en retour un coup de main. Ce n'est pas mal raisonner; il peut certainement compter sur eux. Tout à la question est de savoir si leur appui peut être encore de quelque utilité. Là nous croyons que le rusé et riche *carpet-bagger* se fait une étrange illusion. Les temps des radicaux ont passé et le Mississippi, croyons-nous, ne montra vers sa source, avant que cette triste engeance ne rattrape l'influence néfaste dont elle a fait un si déplorable usage.

M. Warmoth a encore une autre illusion, à notre avis impardonnable chez un personnage aussi rusé: il compte sur la population de couleur! Allons donc! un léger retour sur votre passé, cher monsieur. Cette population, ne l'avez-vous pas indignement jonnée? ne l'avez-vous pas ostensiblement abandonnée? Il est évident que vous comptez sur son ignorance, sur son aveuglement, sur ses souvenirs d'il y a une dizaine d'années. Mais elle n'est pas si sottise, si aveugle que vous vous l'imaginez; elle sait que vous l'avez toujours exploitée, toujours leurrée, et elle ne se laissera plus prendre à vos belles paroles, à vos promesses si dorées qu'elles soient; elle sait surtout qu'elle n'a fait que gagner un changement de régime, et surtout à votre éloignement des affaires.

Là-dessus, nous n'avons pas la moindre crainte. Mais il n'en est pas moins vrai que l'influence de M. Warmoth est sérieuse à la Maison Blanche, qu'il a agi sur bon nombre de choix du Président en ce qui regarde les hauts emplois fédéraux en Louisiane. Or, que peut avoir de commun l'influence d'un pareil personnage avec une idée quelconque de réforme plus ou moins honnête?

Honnêteté et Warmoth, ce sont deux mots incompatibles. C'est le feu et l'eau, c'est le jour et la nuit. Franchement, si c'est ainsi que M. Hayes veut nous faire croire à ses idées de réforme, il se trompe fort; il est trompé peut-être, mais il ne nous trompera pas, et nous ne saurions assez combattre le retour de l'influence malsaine de ce personnage, l'au-

teur de tous nos maux. Nous n'avons peut-être pas d'objections bien sérieuses à opposer à la personne de M. E. Lawrence, mais il suffit qu'il soit une créature de Warmoth pour que nous voyions d'un mauvais œil son entrée au premier poste de la Douane.

Souscrivez au Pionnier \$3 00 par an.

Le Message Présidentiel.

On a la coutume de faire grand état des messages présidentiels, au commencement de toutes les grandes sessions du Congrès. On discute beaucoup à ce sujet, souvent à perte de vue, et l'on cherche les trois-quarts du temps à deviner dans ce document la marche future des affaires publiques. On se trompe neuf fois sur dix, et l'on en est pour ses frais de commentaires erronés ou tout au moins hasardés.

Cette fois-ci, il faut l'avouer franchement, il n'y a pas grand-chose à dire ni pour ni contre le message du Président Hayes. Il touche à peu près toutes les questions, sans en résoudre aucune, et celle même qui l'occupe le plus longuement, la question financière, il n'y jette pas grande lumière.

M. Hayes se déclare pour la reprise des paiements en espèces. En cela, il est de l'avis de tous les gens sages, et il n'a dit là rien de nouveau. Il veut aussi que les intérêts des créanciers de l'Etat restent sacrés, et que ces derniers soient payés intégralement, dans une monnaie qui vaille exactement celle dans laquelle ils ont fait leur prêt. Rien de plus juste, et de moins nouveau non plus.

A part cette grave question financière, qui n'est guères moins étudiée par lui que par bien des journaux, il n'y a à relever pour nous, dans le message, que les passages relatifs à la politique adoptée par M. Hayes à l'égard du Sud.

M. Hayes défend sa politique, et la chose ne lui est pas difficile; les Etats Unis lui doivent l'apaisement général et le retour à l'entente cordiale entre les deux grandes sections, jadis ennemies. Ce n'est certes pas nous qui critiquerons le Président sur cette politique. Nous lui devons, en partie du moins, l'installation pacifique et sans aucune secousse du gouvernement de Nicholls; nous lui devons surtout un grand affaiblissement du parti républicain dans tout le pays.

Assurément ce n'était pas la perte du parti républicain que visait le Président en adoptant cette politique; car il nous semble être resté assez fidèle à son parti. Il ne songeait, en agissant de la sorte, qu'à un bien du pays, et il n'avait d'autre idée que de faire succéder une politique honnête à celle si arbitraire, si injuste, si malhonnête qui avait régné jusque-là.

Ce n'est pas sa faute si ce seul fait de se montrer honnête et impartial devait être funeste au radicalisme. C'est la faute du radicalisme et non celle du Président. Voilà justement ce qui relève M. Hayes à nos yeux, c'est d'avoir songé plus au bien du pays qu'à celui de son parti, et il aura devant l'histoire l'honneur d'avoir relâché la chaîne, interrompue depuis près de vingt ans, des

présidents, chefs, non d'un parti, mais de toute la nation; des présidents obéissant non à un esprit de lutte sectionnelle et de vengeance, mais à un esprit d'union, de paix et de conciliation.

L'ouvrage du docteur Alfred Mercier, *La Fille du Prêtre*, dont nous avons publié la préface dans notre dernier numéro, doit paraître incessamment. Il sera publié en trois livraisons. Le prix de chaque livraison est de 50 cents. Une liste de souscription à cet ouvrage est ouverte à notre bureau.

Wm. P. Kellogg a enfin été admis, par un vote strict de parti, à siéger au Sénat des Etats Unis. Un bon point de plus pour les républicains qui acceptent des fripons pour garder une majorité dans la plus haute chambre.

L'hiver est arrivé, il faut songer à garnir son garde-robe. Aller en ville, comme il y en a qui le font pour se vêtir, c'est de l'extravagance, puisqu'on obtient les habits aux mêmes prix à Napoléonville, au magasin de M. David Levy. Vous pouvez très bien vous habiller, de pied en cape, dans ce magasin, avec ce que vous dépenseriez en frais de voyage.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce du Bitter des Arabes publiée dans une autre colonne. Ce Bitter, très agréable au goût, possède des propriétés médicinales que n'ont pas les autres amers. L'agence générale du Bitter des Arabes est au No. 65, rue Decatur, Nouvelle-Orléans.

Farines des meilleures marques et garanties à vendre au Magasin du Ferry de Napoléonville aux prix de la Nouvelle-Orléans.

SUCCESSION SALES

STATE OF LOUISIANA.

PARISH COURT.

PARISH OF ASSUMPTION.

No. 1159.

Succession of Raymond Acosta and Antoinette Juncal, his wife.

BY VIRTUE OF A DECREE OF Sale rendered by the Honorable the Parish Court of the parish of Assomption, on the 5th day of December, 1877, I will offer for sale at public auction, on the premises, on

Thursday, January 10, 1878,

between the hours of 10 A. M. and 2 P. M., the following described property belonging to the above succession, to-wit:

10. A tract of land situated in the parish of Assomption, on the left bank of Bayou Lafourche, about four and a half miles from the Mississippi River, measuring one and a half arpents more or less front to said Bayou on a depth of forty arpents between converging lines, bounded above by lands of O. T. & C. D. J. E. Kocs, and in the rear by lands of W. B. & F. T. Sharp; together with all the buildings and improvements thereon and thereto belonging.

20. One lot sugar, one lot of earthen ware and cooking utensils, three spinning wheels, one armoire and one jar.

Terms and Conditions.

The movable effects cash, and the land one half cash; and the other half payable in one and two years from the day of sale represented by the notes of the purchaser with good and solvent security in solid, payable to the order of the administrator of said succession, bearing interest from maturity until paid at the rate of eight per

cent. per annum and secured by special mortgage and the Vendor's privilege, under the pact "de non alienando," on the land sold; and in case suit or any other proceedings be instituted to recover the payment of said notes or any part thereof, the makers of said notes shall pay ten per cent on the amount sued for, including principal and interest, for Attorney's fees for the Attorney or Attorneys at Law employed to institute such suit or proceedings, the same to be also secured by special mortgage and the Vendor's privilege on the land sold.

FRANK R. COMEAU,

Auctioneer.

Assomption, La. December 5, 1877.

SHERIFF'S SALE

STATE OF LOUISIANA.

15th JUDICIAL DISTRICT COURT,

PARISH OF ASSUMPTION.

CITIZENS BANK OF LOUISIANA

vs. No. 2123

SPICER JONES.

By virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Hon. the 15th Judicial District Court for the parish of Assomption, in the above entitled and numbered cause, I will proceed to sell at public auction at the Court House door of the parish of Assomption, at Napoléonville, on Saturday, January 5, 1878, between the hours of 10 A. M. and 2 P. M., the following described property, to-wit:

A certain Sugar Plantation, together with all the buildings and improvements to and appurtenances hereunto belonging or in any wise appertaining, situated in the parish of Assomption, in this State, and composed of the following tracts, to-wit:

10. A certain portion of ground, on the right bank of the Bayou Lafourche, at about twenty-four miles below the town of Donaldsonville, measuring nineteen and a half arpents front from one boundary post to the other, by a depth of eighty arpents, bounded above by lands of William L. Wynne and below by lands of P. Lansdale Cox.

20. The northeast and northwest quarter of section 2, township 15, west of the Mississippi river, of range 14 east, in the district of lands subject to sale at New Orleans, La., and containing together three hundred and forty-six 20/100 (346 20/100) acres.

30. The southeast quarter and east half of the southwest quarter of section 2, township 15, range 14 east, and containing two hundred and fifty-nine 65/100 (259 65/100) acres.

40. Lot No. 4 of section 56, T 14, R 14 E, containing eighty acres.

50. The east half of southeast quarter of section 3, T 15, south of range 14 east, containing 86 18/100 acres.

Together with all the buildings and improvements—sugar house, mills, engines, cabins, stables, barns, and all appurtenances thereunto belonging or attached thereto.

Also—

Eleven mules.

Four carts.

One wagon.

Five plows.

and all rights of privileges thereunto belonging.

The above property will be sold in block on the following

Terms and Conditions:

10. The purchaser to furnish a stock note for the sum of seven thousand two hundred dollars, payable on the 1st of January, 1879, and renewable according to the charter of the bank, and to assume all responsibilities of a stockholder.

20. To furnish a note for ten thousand eight hundred dollars, falling due on the 1st of January, 1879, with the privilege of renewing the same from year to year by paying at such renewal; twelve hundred dollars on the capital and interest in advance on the balance, at the rate of 6 1/2 per cent. per annum, in default of which renewal the note to bear 8 per cent. interest per annum.

Said notes to be identified with the act of sale and mortgage and pledge of stock between the Citizens Bank of Louisiana and Spicer Jones, passed on the 25th May, 1869 before F. Grima, Notary Public, and the balance CASH.

All costs of sale and taxes due to be paid before adjudication.

A. J. ECHEVERRIA,

Sheriff.

Parish of Assomption, November 24, 1877.